

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/05/2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mai, à 19 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel, sous la présidence de M. MELIS Christian, Maire.

Présents: MMes et MMs : GERBE Sylvie, CHRETIEN Jean-Pierre, ROUGANNE Béatrice, DAFFIX Didier, MEKADEM Patricia, GRANDJEAN Roland, DUPAY Anne-Sophie, DEAT Dominique, POULET Sandrine, HERVE Vincent, GALLO Jacques

Absents excusés: LIPOWIEZ Fabrice (pouvoir donné à POULET Sandrine), PARNEIX Nadia (pouvoir donné à ROUGANNE Béatrice), AGIER Sabrina (pouvoir donné à HERVE Vincent)

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de conseillers présents: 12

Nombre de conseillers votants: 15

Secrétaire de séance: DEAT Dominique

Date de convocation du Conseil Municipal: 26 mai 2021

Ordre du jour:

- 1) Tarification services périscolaires et extrascolaires - Année scolaire 2021-2022
- 2) Choix de l'entreprise pour le marché des travaux de rénovation du centre de loisirs
- 3) Vote des indemnités versées aux enseignants pour l'étude du soir
- 4) Adhésion groupement de commandes pour l'achat de matériel informatique
- 5) Motion de soutien à la pêche
- 6) Décision modificative pour les travaux prévus dans les gorges
- 7) Divers

1) Tarification services périscolaires et extrascolaires - Année scolaire 2021-2022

Présentation par Anne-Sophie DUPAY :

- La Caisse d'Allocations Familiales demande d'apporter quelques modifications sur la grille des tarifs à compter de la rentrée 2021-2022 : application du quotient familial pour les accueils du matin et du soir, création d'un tarif occasionnel pour les accueils du soir et du matin (jusqu'à 5 présences dans le mois) et distinction de l'accueil du mercredi et de l'accueil de loisirs.
- Il n'est pas envisagé d'augmentation des tarifs de cantine pour la rentrée 2021-2022 compte tenu du changement de fournisseur de repas qui applique des tarifs inférieurs au prestataire antérieur.

Vote :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions présentées. Les tranches de quotient familial et les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2021-2022 seront donc les suivants :

A –Quotient familial : Tranches et montants

Tranche	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Quotient familial	0<QF<700	701<QF<950	951<QF>1200	1201<QF>1350	SUP à 1350

B - Tarifs

1°) Restauration scolaire et animation :

Prix d'un repas enfant :

Tranche	Tarifs 2021
Tranche 1	2.35 €
Tranche 2	2.95 €
Tranche 3	3.55 €
Tranche 4	4.10 €
Tranche 5 =plein tarif	4.50 €

Prix d'un repas adulte : **5,85 €**

Prix d'un repas spécifique (servi mais non fourni) : **0,80 €**

2°) Accueil périscolaire du matin

Tranche	Tarif mensuel /enfant	Tarif mensuel à partir de 2 enfants	Tarif occasionnel/jour
Tranche 1	9.60 €	19.20 €	1 €
Tranche 2	10.00 €	20.00 €	1.10 €
Tranche 3	10.40 €	20.80 €	1.20 €
Tranche 4	10.80 €	21.60 €	1.30 €
Tranche 5 = plein tarif	11.20 €	22.40 €	1.40 €

- **Le tarif occasionnel s'applique jusqu'à 5 présences en accueil périscolaire dans le mois** (accueil périscolaire du soir et du matin confondus).

3°) Accueil périscolaire du soir et/ou étude :

Tranche	Tarif mensuel /enfant	Tarif mensuel à partir de 2 enfants	Tarif occasionnel/jour
Tranche 1	10.60 €	21.20 €	1.10 €
Tranche 2	11.60 €	23.20 €	1.20 €
Tranche 3	12.60 €	25.20 €	1.30 €
Tranche 4	14.10 €	28.20 €	1.40 €
Tranche 5 = plein tarif	15.80 €	31.60 €	1.60 €

- **Le tarif occasionnel s'applique jusqu'à 5 présences en accueil périscolaire dans le mois** (accueil périscolaire du soir et du matin confondus).

4°) Accueil du mercredi

Tranche	Prix journée	Prix ½ journée sans repas	Prix ½ journée avec repas
Tranche 1	8.00 €	2.60 €	4.95 €
Tranche 2	9.30 €	3.50 €	6.45 €
Tranche 3	11.00 €	4.60 €	8.15 €
Tranche 4	12.40 €	5.10 €	9.20 €
Tranche 5 = plein tarif	14.00 €	5.50 €	10.00 €

5°) Accueil de loisirs

Tranche	Prix journée	Prix ½ journée sans repas	Prix ½ journée avec repas	Forfait 5 jours
Tranche 1	8.00 €	2.60 €	4.95 €	26.50 €
Tranche 2	9.30 €	3.50 €	6.45 €	37.10 €
Tranche 3	11.00 €	4.60 €	8.15 €	47.90 €
Tranche 4	12.40 €	5.10 €	9.20 €	58.10 €
Tranche 5 = plein tarif	14.00 €	5.50 €	10.00 €	63.20 €

2) Choix de l'entreprise pour le marché des travaux de rénovation du centre de loisirs

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision du conseil municipal du 17 décembre 2020 sur approbation du projet de rénovation de l'ancienne cure en centre de loisirs, la procédure de consultation des entreprises a été lancée pour les travaux de démolition le 30 avril 2021.

La date limite de réception des offres était fixée au 14 mai 2021. L'ouverture des plis a eu lieu le 17 mai 2021. Suite à l'analyse des offres, le maître d'œuvre a présenté le rapport à la commission d'examen des offres le 25 mai 2021.

Quatre offres ont été déposées, deux étaient recevables : celle de l'entreprise DUGOUR pour un montant HT de 34 715,71 €, soit 41 658,85 € TTC et celle de SORAMA pour un montant HT de 36 406,00 € soit 43 687,20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise DUGOUR.

3) Vote des indemnités versées aux enseignants pour l'étude du soir

Exposé de Monsieur Le Maire :

- En 2019-2020, l'étude surveillée a été assurée les mardi et vendredi par une enseignante.
- Le directeur d'école informe qu'à la rentrée 2020-2021 le service est assuré par la nouvelle équipe soit 2 enseignantes sur les 4 jours.
- Compte tenu de l'augmentation constante des effectifs, le conseil municipal avait décidé, en novembre 2017, de porter le temps d'étude surveillée à 1 heure et $\frac{1}{4}$ par jour.
- Le paiement des enseignants incombe à la commune.

Considérant que l'effectif à la rentrée est de : 141 élèves pour 149 en 2019-2020 et afin que ce service fonctionne dans les meilleures conditions,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de maintenir le temps d'étude surveillée à 1 heure et $\frac{1}{4}$ sur 4 jours
- Dit que les enseignants percevront une indemnité au prorata du nombre d'heures réalisées.

4) Adhésion groupement de commandes pour l'achat de matériel informatique

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Considérant que les groupements de commandes permettent de mettre en œuvre des marchés communs permettant d'optimiser les procédures, les coûts et de réduire les risques juridiques,

Considérant qu'un groupement de commandes est constitué entre le CIAS de Riom Limagne et Volcans, les communes membres de la communauté d'Agglomération et la communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans en vue du renouvellement régulier du parc matériel informatique (pc, serveur, périphériques type écrans, claviers, souris ...) et des logiciels bureautiques usuels (pack Office, anti-virus ...),

Considérant que Riom Limagne et Volcans exercera le rôle de coordonnateur du groupement et assurera à ce titre l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles en vigueur jusqu'à la notification du marché,

Considérant qu'il appartiendra à la commune d'Enval pour ce qui le concerne, de s'assurer de la bonne exécution des marchés conclus au titre du groupement,

Décide :

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat de matériel informatique et logiciels associés et au sein duquel Riom Limagne et Volcans exercera le rôle de coordonnateur ;

2°) d'approuver l'adhésion de la commune d'Enval au dit groupement de commandes pour les besoins identifiés dans l'annexe de la convention de constitution du groupement de commandes ;

3°) d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement pour le compte de la commune.

4°) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;

5) Motion de soutien à la pêche

Depuis ces quatre dernières années, la pêche de loisir essuie plusieurs campagnes de dénigrement. Des associations et figures militantes de la cause animale réclament l'interdiction de certaines pratiques liées à la pêche de loisir, et à terme, de la pêche sous toutes ses formes.

Après délibération et à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal affirme son soutien à la fédération de pêche.

6) Budget principal 2021 – Décision modificative n° 1

Budget principal :

Section Investissement :

- Il est demandé de rajouter au budget 5 300€ pour l'aménagement de l'espace pique-nique dans les gorges le long de la RD 15, avant le pont sur la gauche, en direction de Châtel-Guyon.
- Il est nécessaire de remplacer un jeu extérieur dans la cour de l'école, prévoir 6 000€

Section Fonctionnement : Régularisation des indemnités journalières trop perçues en 2020 pour 5 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits suivants sur le budget principal 2020 :

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT (DM N° 1)

Article 2315 opération 89, aménagement gorges : + 5 300 €

Article 020, dépenses imprévues : - 5 300 €

Article 2188, opération 11, jeux extérieurs : 6 000 €

Article 020, dépenses imprévues : -6 000 €

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT (DM N° 1)

Articles 673 titres annulés exercice antérieur : 5 000 €

Article 022, dépenses imprévues : -5 000 €

7) Divers

Tour de table :

Christian MELIS :

Boulangerie de la commune : un nouveau propriétaire s'est installé. Il a prévu des travaux d'aménagement et d'amélioration pendant l'été et sera donc fermé durant cette période. Les horaires seront modifiés pour une ouverture le matin et l'après-midi.

FIC complémentaire : le département, dans le cadre du plan de relance, a décidé de compléter ses aides par l'octroi de subvention et permet aux collectivités de présenter un deuxième projet de travaux. Le maire propose de solliciter cette subvention pour le projet d'aménagement du niveau 0 du presbytère en salles pour les associations (notamment pour la chahuterie actuellement installée dans l'immeuble Roudel). Ce projet viendrait compléter la rénovation du presbytère en centre de loisirs des étages 1 et 2 du presbytère.

Projet de maison médicale porté par 3 médecins. La mairie est en attente du retour du service des domaines pour l'estimation du prix de la parcelle (1 200 m² et terrain). Les médecins ont sollicité un architecte pour connaître le montant estimatif des travaux pour un bâtiment neuf, à comparer avec le tarif de la rénovation du bâtiment existant. Un diagnostic d'amiante va être réalisé.

RLV a prévu de mettre en place une exposition itinérante de 7 panneaux sur le PLUi du 7 juin 2021 au 21 janvier 2022. Pour Enval, les dates retenues sont du 23 au 30 août 2021.

Les remarques formulées par le conseil municipal ont été prises en compte par RLV : établissement d'un nouveau projet de plan de zonage.

Présentation de ce plan au conseil municipal par Béatrice ROUGANNE.

Quelques remarques : Les règles d'absence de commerce dans les bourgs anciens ne conviennent pas aux petites communes.

La zone délimitée en jardin ne permet pas de poser de cabanes.

Basse garde 2 a été placée en OAP naturel

Protection du petit patrimoine, pour les caves rue de la République

Patricia MEKADEM : Travaux eau potable prévus rue de Mouet, impasse de Mouet, chemin de Moneyroux et chemin de Pedoux. La totalité des travaux est financée par le SIAEP pour 540 000 €.

Réunion avec syndicat d'eau de la plaine de Riom le 21 juin 2021.

SAP et Robinet sont des entreprises en concurrence

RLV : assainissement travaux avenue du stade sont évalués à 186 000 €, une réunion avec RLV est prévue le 3 juin 2021

Les travaux d'assainissement du chemin du haut du creux étaient estimés à 40 000 €, l'entreprise qui a obtenu le marché estime quant à elle que les travaux coûteraient 60 000 €

Biopôle de Clermont Limagne va s'agrandir : la société Carbogène va s'installer (95 emplois créés). Des salariés licenciés de MSD pourront y être accueillis

Hermès vient d'annoncer son choix pour l'implantation de son nouveau site, il s'agit de Riom, l'ancienne manufacture des tabacs. Des recrutements sont en cours car la formation des salariés dure de 12 à 18 mois. 250 à 300 personnes

seront recrutées

Fareva va recréer entre 35 et 70 emplois par la création d'une unité de recherche
Limagrain va ouvrir un nouveau moulin à Ennezat.

Sylvie GERBE : les élections départementales et régionales auront lieu toutes les deux les 20 et 27 juin dans la salle polyvalente dans 2 bureaux distincts. 7 personnes sont nécessaires pour la tenue des 2 bureaux et il est prévu 3 créneaux sur chaque journée.

Jean-Pierre CHRETIEN : distribution du bulletin municipal devrait avoir lieu les 12 et 13 juin.

La matinée de l'environnement se déroulera le 19 juin 2021, le repas de midi sera offert aux participants.

Le 21 juin 2021, une commission sécurité est prévue avec le comité des habitants.

Le 23 juin 2021, la commission environnement sera organisée, les habitants y seront également conviés.

Le 18 septembre, les amis d'Enval ont prévu l'inauguration du circuit des curiosités avec les autorités.

Gestion de crise : Une formation sur le risque inondation et la mise en place du plan de sauvegarde aura lieu prochainement (25 juin). L'exercice consistera en la mise en situation des intervenants inscrits sur le PCS.

2 pétitions sont parvenues en mairie : la première sur la circulation des camions sur l'avenue de la Libération et l'avenue du stade.

La seconde concerne l'aménagement de trottoirs avenue de la Libération pour mise en sécurité les piétons.

Didier DAFFIX : Réunion avec RLV au sujet des gens du voyage qui souhaitent se sédentariser et ainsi quitter les aires d'accueil.

Participation à une réunion sur le handicap

Modification du financement du Flaj (fonds local d'aide aux jeunes – 25 ans) : la participation devient obligatoire et n'est plus basé sur volontariat.

Le recensement de la population prévu en 2021 devrait avoir lieu début 2022.

Anne-Sophie DUPAY :

Réunion avec le directeur de l'école, Vincent Mirowski et l'enseignante de petite et moyenne section, Véronique Dehove. Les inscriptions vont s'élever à 160 pour l'année scolaire 2021-2022 dont 22 en petite section. Les élèves en maternelle seront 56 soit une moyenne de 28 élèves par classe.

Il est prévu un CP unique et 26 élèves en moyenne pour les autres classes de primaire (3).

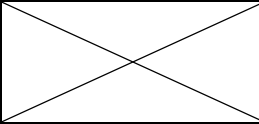
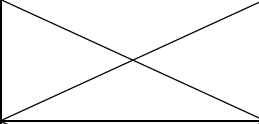
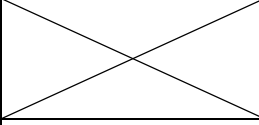
Avec l'augmentation des effectifs, l'achat de tables et chaises devient indispensable.

Béatrice ROUGANNE : Participation à la commission communautaire habitat : le sujet était le logement des jeunes, les logements sociaux.

Les puits non fermés situés dans les jardins des treilles constituent un danger.

Roland GRANGJEAN : les travaux chemin de la Bigue qui consistent en l'aménagement de trottoirs sont en cours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.

MELIS Christian		DEAT Dominique	
GERBE Sylvie		AGIER Sabrina	
CHRETIEN Jean-Pierre		HERVE Vincent	
MEKADEM Patricia		POULET Sandrine	
DAFFIX Didier		LIPOWIEZ Fabrice	
DUPAY Anne-Sophie		PARNEIX Nadia	
GRANDJEAN Roland		GALLO Jacques	
ROUGANNE Béatrice			